

CAHIER DES CHARGES APPEL A PROJETS Du 27 janvier au 12 février

Étude du marché du miel

<u>L'organisme demandeur :</u>

Raison sociale	InterApi
N° SIRET	84414975700024
Statut	Association loi 1901
Adresse postale	97 boulevard Pereire 75017 Paris
Adresse électronique	contact@interapi.fr
Numéro de téléphone	01 87 76 05 25



I - Présentation du demandeur

InterApi est l'interprofession de la filière apicole, reconnue par l'Etat en date du 15 avril 2019. Elle réunit 12 organisations professionnelles, réparties en deux collèges : un collège "production" (composé de syndicats apicoles et d'acteurs du développement) et un collège "commercialisation" (composé des fédérations d'enseignes de GMS, d'un syndicat de conditionneurs et d'un syndicat de fabricants et vendeurs de matériels apicoles).

L'objectif d'InterApi est de permettre à chaque acteur de la filière d'exercer son métier dans les meilleures conditions et d'en vivre.

Pour cela, elle a comme missions d'organiser le dialogue interprofessionnel au sein de la filière apicole, de représenter la filière et de défendre ses intérêts et de mettre en œuvre des actions afin de contribuer au développement de la filière apicole et à la résolution des problèmes qu'elle rencontre.

Sur la base des attentes exprimées par les acteurs de la filière, à travers les adhérents d'InterApi, InterApi a défini une feuille de route et un budget prévisionnel jusqu'au 31 décembre 2025, dont une partie a été présentée au financement d'une cotisation volontaire étendue par l'Etat jusqu' au 31 décembre 2025. C'est le cas du présent projet. Cette cotisation volontaire étendue est encadrée par le code rural et de la pêche maritime et le règlement européen sur l'organisation commune des marchés.

II - Objet du cahier des charges

Le présent cahier des charges a pour objet de monter un concours financier pour le projet « étude de marché » ci-après désigné par « projet », en précisant les modalités de la réalisation du projet.

Ces modalités pourront être amenées à évoluer en fonction des réponses reçues.

III - Présentation du projet et de ses modalités

Le présent appel à projets est ouvert à toute entité (personne morale ou physique, instituts techniques, organismes privés, organisme public, prestataires indépendants, etc.), ou groupement d'entités avec identification d'un porteur de projet qui coordonnera l'action de l'ensemble des prestataires.

a. Contexte du projet

Depuis plusieurs années, les travaux et publications de l'ITSAP constituent une source précieuse de données et d'analyses sur le marché apicole. Ces études permettent de mieux comprendre les enjeux liés à la production, la consommation et les échanges commerciaux dans ce secteur. Soucieuse de poursuivre cet effort d'éclairage et d'accompagnement des acteurs de la filière, InterApi lance un nouvel appel à projet pour la réalisation d'une étude approfondie sur le marché du miel en 2024. Objectifs du projet.



1) Compréhension approfondie des marchés :

- Marché français : Identifier et analyser les spécificités et les mutations du marché du miel en France.
- Marché international : Comprendre les dynamiques et les caractéristiques des marchés du miel à l'échelle internationale, en tenant compte des contextes géopolitiques et économiques actuels.

2) Quantification du marché :

Obtenir une vision claire des volumes de production, d'importation, d'exportation et de consommation à différents niveaux (national et international).

3) Identification des dynamiques du marché :

- Étudier les tendances économiques et commerciales, ainsi que leurs évolutions récentes.
- Identifier les acteurs clés et les flux d'échanges.

4) Analyse des comportements de consommation :

- Comprendre les habitudes de consommation de miel en France et à l'international.
- Identifier les facteurs influençant les décisions des consommateurs

b. Actions envisagées et résultats attendus

Thématique 1 : Le marché français

L'objectif est d'actualiser les données économiques et commerciales sur le marché du miel en France afin de fournir une base solide pour la filière. Les actions incluent :

- Analyse de la production de miel en France :

Étudier les volumes, les régions principales de production, les pratiques. Identifier les défis et opportunités pour les apiculteurs.

Caractéristiques de la production :

Documenter les spécificités de la production française, y compris les types de miel, les labels et les certifications (bio, AOP, etc.).

- Étude des mutations du marché français :

Identifier les évolutions récentes et les grandes tendances (ex. : nouvelles pratiques de production, de consommation, nouveaux acteurs, circuits de distribution, etc ...).

- Analyse de la consommation :

Comprendre les volumes consommés, les segments de marché (ex. : bio, local, importé) et les préférences des consommateurs français.

Thématique 2 : Le marché international

Cette thématique vise à fournir une vision globale et comparative des marchés étrangers, tout en identifiant les interactions avec la France. Les actions prévues sont :



- Analyse de la production internationale de miel

Étudier les principaux pays producteurs, leurs volumes et leurs pratiques.

Étude des marchés internationaux :

- o Identifier les grandes dynamiques (offre, demande, prix).
- Évaluer l'impact des récents événements géopolitiques, notamment la guerre en Ukraine, sur le commerce du miel.
- Étudier les échanges et flux commerciaux via des plateformes clés en Europe, notamment en Espagne et aux Pays-Bas.

- Analyse des échanges entre la France et l'international :

Comprendre les relations commerciales (importations/exportations) entre la France et les autres pays, en mettant en évidence les opportunités et les menaces.

Approfondissements et résultats attendus

Les premières analyses réalisées par le prestataire serviront à identifier les sujets nécessitant un approfondissement, en collaboration avec les acteurs de la filière. Ces approfondissements pourraient inclure :

- La segmentation plus fine des marchés.
- Les nouvelles opportunités commerciales pour les producteurs français.
- Les besoins d'adaptation face aux évolutions économiques ou climatiques.

c. Livrables attendus

La prestation doit conduire à la production des livrables suivants :

- Un rapport détaillé et structuré sur les marchés français et international du miel
- Des articles qui pourront être publiés directement sur le site internet d'InterApi.

d. Calendrier prévisionnel

Le projet commencera en mars.

Il est prévu des publications en deux temps : en juin et en décembre.

e. Suivi du projet

Le porteur du projet devra mettre en place et animer un comité de pilotage auquel InterApi sera invitée. La composition du comité de pilotage devra être validée par InterApi. Les avancées du projet, les choix d'orientation, les difficultés dans la réalisation du projet et les arbitrages budgétaires devront être soumis au comité de pilotage. Ainsi, celui-ci se réunira à minima au début du projet, à la fin de la réalisation de chaque action et autant que nécessaire pour appuyer et orienter l'avancée du projet. La dernière réunion de ce comité de pilotage devra permettre de présenter les résultats et les livrables prévus.

f. Evaluation des résultats

Afin de pouvoir évaluer les résultats du projet, InterApi attend notamment que les indicateurs suivants soient renseignés :

- La robustesse et la fiabilité des données



IV - Déclarations d'intention

Les déclarations d'intention en réponse à cet appel à projets devront être constituées de l'annexe 1 complétée et parvenir à InterApi au plus tard le 12 février soit :

- par mail à <u>contact@interapi.fr</u>;
- par voie postale: 97 boulevard Pereire, 75017 Paris.

Les déclarations d'intention seront analysées par la commission « économie et filière » d'InterApi. Sa décision sera ensuite soumise à validation du conseil d'administration d'InterApi. La réponse à la déclaration d'intention sera faite au plus tard le 21 février.

Les offres seront évaluées selon les éléments suivants :

- Compréhension du sujet
- Qualité de la méthodologie
- Profil et qualité des intervenants et des moyens humains mobilisés
- Prix global et forfaitaire

V- Modalités administratives

Une convention sera signée avec le partenaire retenu.

Le plan de versement du financement d'InterApi y sera précisé sur la base de demande réalisée dans annexe 1. L'acompte à la signature ne pourra excéder 40% du montant total et le solde devra représenter au minimum 20% du montant total. Tout versement d'argent par InterApi se fera après émission d'une facture par le porteur de projet.

Des redéploiements entre les lignes de dépenses du budget prévisionnel qui sera agréé seront possibles dans la limite du montant prévisionnel agréé et dans la limite de 20% du budget prévisionnel agréé total, après en avoir informé InterApi. Toute modification du montant agréé, tout redéploiement supérieur à 20% du budget prévisionnel agréé total et toute création de ligne de dépenses devra faire l'objet d'un avenant à convention qui sera signée.

Les frais de gestion ne pourront pas excéder 5% du total du budget prévisionnel du projet.

Pour les projets n'excédant pas 12 mois, les justificatifs financiers devront être joints lors de la demande de solde, leur analyse pourra amener à un remboursement des acomptes indûment touchés.

Pour les projets durant plus de 12 mois, les justificatifs seront demandés à chaque demande d'acompte, excepté l'acompte initial à la signature de la convention.

Le porteur de projet et ses prestataires devront conserver les pièces justificatives des dépenses pendant une durée de 10 ans après le versement du solde.

VI- Propriété des données et des livrables, communication et confidentialité

Les données acquises et les livrables développés dans le cadre du projet seront la propriété exclusive d'InterApi en cas de financement total du projet. En cas de cofinancement, InterApi sera copropriétaire avec les autres financeurs.

En cas de financement total du projet, les livrables devront respecter la charte graphique d'InterApi, mentionner la participation financière d'InterApi et faire apparaître les logos des prestataires.



En cas de cofinancement du projet, les livrables respecteront la charte graphique du porteur de projet, mentionneront la participation financière d'InterApi et feront apparaître les logos d'InterApi et des prestataires.

Le caractère confidentiel d'un projet financé dans le cadre du présent appel à projets et des résultats obtenus sera défini par InterApi au vu de l'examen du projet proposé, de l'état des travaux et des résultats obtenus. Toute communication externe sur le projet devra avoir été validée par InterApi.

L'utilisation et la diffusion des données ne pourront ainsi être réalisées sans l'accord d'InterApi.

La diffusion des livrables devra également être soumise à validation d'InterApi. Il est toutefois entendu qu'en cas de de cofinancement avec des fonds publics, les livrables seront publics.